

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-114 du 24 Septembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 15 septembre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – M. BONIFACE – V. HERMANT – G. WATSON – V. CERF – D. TABARY – M. GORGUET -

MM. A. CHAUSSOY – B. DOBOEUF – L. GABRELLE – B. VAILLANT - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. MAYEUX – P. COLLE – D. REBOUT – E. BURDIK – H. COPIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.-L. CANDAT -

M. B. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. M.LEROY
M. J.-Cl. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-P. LEBRET

OBJET : **Office de Tourisme du Seuil de l'Artois**
 Concours Photos

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'Office du Tourisme du Seuil de l'Artois organise chaque année un concours photos ouvert aux photographes amateurs issus du territoire et hors territoire sur des thèmes mettant en lumière les richesses du territoire de l'Intercommunalité.

Monsieur le Président indique que pour cette année deux thèmes ont été retenus :

- le thème du Printemps dans les quatre saisons de l'année ;
- le thème de la nuit : vie nocturne et lumière.

Monsieur le Président donne lecture du règlement de ce concours photos et précise que ce dernier est doté de récompenses qui se déclinent de la façon suivante :

- Prix du Jury dans chacun des thèmes : 1^{er} Prix Bon d'achat de 80 €, 2^d Prix Bon d'achat de 50 € ;
- Prix du Public dans chacun des thèmes : 1^{er} Prix Bon d'achat de 80 €, 2^d Prix Bon d'achat de 50 €.

Monsieur le Président précise que ces bons d'achat seront à retirer auprès du magasin photo BARBARE à BAPAUME, partenaire de ce concours photos.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le règlement du concours photos organisé par l'Office de Tourisme du Seuil de l'Artois ;
- d'approuver la proposition de répartition des récompenses entre les différents lauréats de ce concours photo en dotant ce concours de huit bons d'achats de 80 € et 50 € conformément à la proposition du Président.

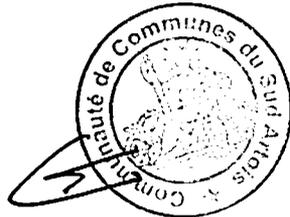
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 Septembre 2015 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2015.

Pour extrait conforme.

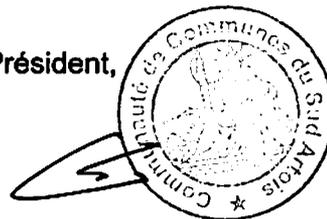
Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 24 Septembre 2015 et transmission
en Préfecture le 24 Septembre 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

